



## CDI étudiant - Je ne suis plus étudiante

Par **MTZ49**, le **14/06/2019** à **20:36**

Bonjour,

Je suis employée en CDI 7h/s en contrat étudiant. Or, je ne serais plus étudiante à partir de septembre.

J'aimerais cependant conserver mon emploi sans augmentation ou diminution de mon temps de travail. (7h/s me convient très bien.)

mon employeur peut-il me licencier du fait que je ne possède plus le statut étudiant ?

Merci d'avance,

Mathilde.

Par **janus2fr**, le **14/06/2019** à **22:54**

Bonjour,

Le CDI "étudiant" n'a pas de base légale en France, un CDI est un CDI !

Votre employeur ne peut donc pas vous licencier pour ce seul motif...